

Bruxelles, le 8 novembre 1973

Groupe du Porte-Parole

11/11/73

432

Note BIO COM (73) 141 aux Bureaux nationaux  
c.c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

REUNION DE LA COMMISSION DU 7 NOVEMBRE 1973

Les déclarations du Porte-Parole ont principalement porté sur les points suivants :

1. - Moyen-Orient

Le Porte-Parole a tout d'abord défini la position de la Commission quant à la déclaration commune des Etats membres sur la question du Moyen-Orient, déclaration faite à l'issue du Conseil affaires étrangères du 6 novembre. Tout en rappelant que la Commission n'a pas été associée à l'élaboration de cette déclaration et qu'il n'est pas d'usage que la Commission prenne position, quant au fond, dans ce genre de déclaration, le Porte-Parole a marqué la satisfaction de la Commission de constater l'unanimité des Etats membres dans une grande question de politique étrangère "Chaque pas en avant des Etats membres dans l'harmonisation des politiques étrangères, constitue un pas en avant pour la Communauté", a dit le Porte-Parole.

2. - Décision du Gouvernement américain de demander au Congrès de surseoir à l'adoption du Trade Bill

A ce sujet, le Porte-Parole a fait une déclaration qui fait l'objet de notre note IP (73) 190, qui vous parviendra aujourd'hui encore. Le Porte-Parole a ajouté que l'ambassadeur Eberlé avait informé, dans la journée du 7 novembre, Sir Christopher Soames des intentions du gouvernement américain.

3. - C.C.R.

Sur rapport de M. Dahrendorf, la Commission a adopté des orientations générales pour le développement des activités du CCR, qui lui étaient soumises par un groupe restreint, placé sous la présidence de M. GLAESNER. Elles visent notamment à établir une liaison plus étroite entre les activités de recherche du CCR et le développement des politiques communautaires, et à confier au CCR des activités supplémentaires, susceptibles d'accroître son rayonnement scientifique.

Pour ce qui concerne le personnel, sur base d'un règlement du Conseil, une action de volontariat a été mise en route pour tous les grades A à D. Il a été prévu de libérer dans le CCR 50 postes à remplacer par des fonctionnaires des nouveaux pays membres et 44 postes à libérer effectivement. Environ 130 demandes de volontariat du côté du CCR sont parvenues à la Commission.

En ce qui concerne les actions indirectes, il est prévu la libération des 43 postes. Ici aussi, la Commission a reçu de nombreuses demandes de volontariat. La Commission a établi hier, une liste provisoire des demandes auxquelles elle envisage de donner suite. Dans un futur proche, les consultations avec les représentants du personnel seront entamées. Il faudra aussi examiner, dans quelle mesure on pourrait donner également suite aux demandes qui dépassent les quotas prévus des postes à libérer (initiative à prendre auprès du Conseil). ./.

#### 4. - Préparation du Conseil des Finances du 9 novembre

Le Conseil aura principalement un large échange de vues sur les trois points suivants de l'ordre du jour :

a) lutte contre l'inflation, et dans ce contexte, examen du rapport annuel sur la situation économique de la Communauté (Doc. COM (73) 1560 du 18.9.73). Sauf quelques corrections d'ordre technique, l'avis de la Commission, exprimé dans ce rapport et dans l'intervention de M. Haferkamp devant le Parlement européen, le 16.10.73, sur l'évolution conjoncturelle dans la Communauté, reste inchangé. La Commission recommande donc de continuer de freiner l'accroissement de la liquidité par les moyens de la politique budgétaire et de crédit. Bien que des progrès aient été réalisés dans l'harmonisation des politiques économiques, étant donné que maintenant tous les pays membres ont pris ou intensifié des mesures de lutte contre l'inflation, les instruments employés n'ont pas encore montré visiblement des résultats pour la stabilité.

Evidemment, l'avis de la Commission avait été exprimé sans prendre en considération ni l'hypothèse d'une pénurie éventuelle en énergie, ni l'estimation d'un tel effet sur l'activité économique. La discussion du rapport annuel pourrait susciter des observations à l'encontre des orientations budgétaires, de la part de quelques gouvernements. Une fois que le Conseil aura adopté ce rapport, celui-ci devra parvenir aux Parlements nationaux. Ils disposeront ainsi du seul document donné directement par les institutions communautaires aux Parlements nationaux et qui pourra constituer une contribution utile dans leurs débats budgétaires.

#### b) Bilan de la première étape et passage à la deuxième étape de l'U.E.M.

Pour la Commission, son rapport sur le passage à la 2ème étape (Doc COM (73) 570 du 30.4.73) est toujours valable comme base de discussion. Elle attend une orientation des travaux du Conseil pour traduire ce rapport dans des résolutions, décisions directives et règlements. Les mesures concrètes à décider avant le 1er janvier 1974 devraient entrer en vigueur dans les prochains mois, et pas nécessairement toutes le 1er janvier 1974. L'essentiel est que les dispositions et obligations politiques soient prises avant la fin de l'année pour tenir compte de la demande précise du Sommet de Paris.

Vous vous souvenez que, lors de sa réunion du mois de juin, le Conseil des ministres des finances n'a pas pu engager une discussion approfondie à ce sujet et a demandé au Coreper d'étudier la question. Un groupe ad hoc du Coreper a établi un rapport reflétant les opinions divergentes des délégations nationales, que le Coreper a transmis sans commentaire au Conseil.

Pour des raisons différentes, les experts de trois Etats membres proposent de retarder le passage à la 2ème étape. Mais il s'agit essentiellement de savoir ce que les responsables au sein du Conseil veulent réaliser dans les prochaines trois années. La Commission, pour sa part, est prête à présenter des propositions concrètes.

#### c) Aménagement du soutien monétaire à court terme et conditions de la mise en commun des réserves

Comme le Conseil le lui a demandé, la Commission a avancé sa proposition sur l'aménagement du soutien monétaire et les conditions de la mise en commun des réserves déjà au mois de juin 1973, et non pas seulement en septembre 1973. Ce rapport a recueilli les prises de position de tous les comités compétents. Bien que dans ces comités des positions divergentes se soient manifestées, la Commission estime que son rapport constitue la base de discussion au sein du Conseil. La Commission espère que les ministres vont délibérer sur les orientations afin qu'elle puisse soumettre très vite des propositions juridiques concrètes. Le Fonds monétaire doit être doté des moyens et instruments nécessaires pour entamer le processus de création d'une unité monétaire européenne.

Le groupe de coordination se réunit ce jeudi pour préparer les travaux du Conseil.

5. - Fixation du taux des prélèvements CECA et établissement du budget opérationnel CECA pour l'exercice 1974

La Commission a marqué son accord de principe sur le projet de budget opérationnel CECA pour 1974. Ce projet comporte une augmentation du taux de prélèvement sur la production de charbon et d'acier, qui passe de 0,29 % à 0,30 % (taux qui était déjà appliqué de 1967 à 1971).

Cette légère augmentation a été rendue nécessaire par l'évolution des besoins, et notamment par l'augmentation des crédits prévus en matière d'aide à la réadaptation et d'aide à la recherche.

Je vous rappelle que ce budget opérationnel, ainsi que le taux de prélèvement, devront être soumis au Parlement européen, qui se prononcera à ce sujet au moment où il examinera le budget général 1974.

6. - Sociétés multinationales

A cet égard, je vous renvoie à notre note P - 60. Cette note P a été présentée avec la participation de M. Perissich, chef de cabinet de M. Spinelli.

7. - Energie

La Commission a siégé en réunion restreinte ce matin, pas de commentaires.

Amitiés  
B. OLIVI

